

# ACTION URGENTE

PUBLIC

Index AI : AFR 54/085/2006 - ÉFAI

5 décembre 2006

Action complémentaire sur l'AU 310/06 (AFR 54/076/2006, du 17 novembre 2006) – Craintes de torture ou de mauvais traitements / Détention illégale

**SOUDAN**

Bakhit Hamed al-Thayer (h)  
Ibrahim Hamed al-Thayer (h)  
Aqib Hamed al-Thayer (h)  
Abdallah Suleiman Hamed al-Thayer (h)  
Adam Daf'allah (h)  
Idris Hussein (h) (nom corrigé)

**Nouveaux noms :**

Bashir Digin Abdallah (h)  
Bakhit Ibrahim (h)

---

Les six hommes nommés ci-dessus ont été libérés par les Janjawids le 17 novembre et ont pu retourner dans leur village. Par contre, deux autres Zaghawas de leur village également nommés ci-dessus, qui avaient été enlevés le même jour (le 14 novembre, et non le 15 comme indiqué précédemment) et étaient détenus avec eux, n'ont pas été libérés. Ils sont soumis au travail forcé et risquent d'être torturés ou maltraités, ou illégalement tués.

Les six hommes libérés ont indiqué qu'ils avaient été attachés, qu'on leur avait bandé les yeux et retiré leurs vêtements et qu'ils avaient été frappés violemment. Ils ont été interrogés, en particulier au sujet de groupes rebelles. Les Janjawids les ont également insultés en leur disant qu'ils étaient « *des esclaves* » et qu'ils ne pouvaient « *pas diriger le Soudan avec [eux]* ». Les hommes ont ensuite dû conduire le bétail volé par les Janjawids.

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

Depuis que le Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE) et l'Armée de libération du Soudan (ALS) ont pris les armes contre le gouvernement soudanais au Darfour, en 2003, ce dernier fournit des armes et une assistance aux milices locales, connues sous le nom de Janjawids, qu'il utilise contre les rebelles. Dans le cadre de leur stratégie contre les rebelles, le gouvernement soudanais et les Janjawids ont pris délibérément pour cibles les populations civiles appartenant au même groupe ethnique que les rebelles. Les groupes rebelles ont également commis des atteintes aux droits humains, notamment en prenant pour cibles des convois et des membres du personnel d'organisations humanitaires. Amnesty International et les Nations unies ont qualifié les attaques perpétrées au Darfour de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre.

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :**

- prenez acte de ce que la milice des Janjawids a libéré six des civils qu'elle avait enlevés le 14 novembre dans le village de Qadir (Darfour septentrional) alors qu'elle opérait aux côtés des forces armées soudanaises ;
- demandez au gouvernement de faire le nécessaire pour que les deux hommes (nommez-les) toujours aux mains des Janjawids soient immédiatement libérés ;
- exhortez les autorités à désarmer les Janjawids et à veiller à ce que tous ceux qui auraient attaqué des civils ou qui auraient détenu illégalement des civils aient à rendre compte de leur actes.

**APPELS À :**

Ministre de l'Intérieur  
Al-Zubair Bashir Taha  
Minister of Internal Affairs  
Ministry of Interior  
PO Box 281  
Khartoum  
Soudan

**Fax : +249 183 774339 / 776554**

**Formule d'appel : *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,***

Président de la République  
Lieutenant-General Omar Hassan Ahmad al-Bashir  
President and Commander-in-Chief of Armed Forces  
President's Palace  
PO Box 281  
Khartoum  
Soudan

**Fax : + 249 183 776603 / 777583**

**Formule d'appel : *Your Excellency, / Monsieur le Président de la République,***

**COPIES À :**

Conseil consultatif des droits humains  
Dr Abdel Moneim Osman Taha  
Rapporteur  
Advisory Council for Human Rights  
PO Box 302  
Khartoum  
Soudan

[human\\_rights\\_sudan@hotmail.com](mailto:human_rights_sudan@hotmail.com)

**Fax : +249 183 779173**

**+249 183 770883**

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Soudan dans votre pays.

**PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 17 JANVIER 2007, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*